

LES DROITS DES ÉTRANGERS EN FRANCE

Formations 2006

Contenu

Trois types de formations sont proposés :

- des **sessions de cinq jours** sur l'ensemble du droit des étrangers : entrée, séjour, regroupement familial, nationalité, éloignement, recours, protection sociale, droit d'asile.

Ce programme est proposé quatre fois dans l'année.

- des **sessions « spécialisées »** de deux jours permettant d'approfondir un thème particulier : Les mineurs étrangers isolés – La protection sociale des étrangers – Comment faire valoir ses droits face à l'administration : les recours ?

Ces sessions de 2 jours s'adressent à des personnes qui, soit ont suivi une session d'ensemble de 5 jours, soit ont déjà une bonne connaissance théorique et pratique de la législation sur les étrangers.

- des **sessions d'une journée** sur un thème non traité par ailleurs : Les personnes étrangères prostituées en France – Le nouveau statut des communautaires dans l'Europe à Vingt-Cinq.

Public concerné

Toute personne ayant des responsabilités dans les entreprises, les adminis-

trations, les collectivités locales, les associations, les syndicats, les établissements et les services sociaux et de santé, ou encore les avocats, tous ceux qui, par leurs fonctions professionnelles ou militantes, sont en relation avec les immigrés et leurs familles.

Objectifs

- Acquérir une bonne connaissance des textes juridiques de base pour chacune des grandes questions traitées.
- Savoir utiliser ces textes pour résoudre les cas concrets, notamment grâce aux moyens de recours judiciaires ou administratifs.

Méthode de travail

Chaque session regroupe 20 personnes maximum.

La formation est assurée par des membres du GISTI, juristes et spécialistes des problèmes traités. Les sessions s'appuient ainsi non seulement sur la connaissance des textes juridiques, mais également sur des études de cas concrets choisis parmi ceux dont le GISTI a à connaître par l'intermédiaire de sa permanence juridique.

Chaque stagiaire reçoit un dossier composé des principaux textes législatifs en vigueur et des documents élaborés par le GISTI sur les questions étudiées.

LA SITUATION JURIDIQUE DES ÉTRANGERS

1° jour — L'entrée et le séjour (première partie)

1. Introduction générale au droit des étrangers
2. L'entrée en France :
 - Les visas - Les garanties de ressources et de rapatriement - L'attestation d'accueil - les zones d'attente
3. Définition et caractéristiques des titres de séjour
4. Le séjour « de plein droit »
 - La carte de séjour temporaire – La carte de résident
 - La commission du titre de séjour

2° jour — Le séjour (suite)

Le regroupement familial

1. Le séjour sous conditions – L'accès au travail – Les régimes spéciaux
 - Différents types de cartes (étudiant, salarié, visiteur...)
 - Le changement de statut
 - Règles concernant le travail des étrangers
 - Les Algériens, les Tunisiens et les ressortissants communautaires
2. Le regroupement familial
 - Champ d'application : cas général et cas particuliers
 - Les conditions requises du demandeur et des bénéficiaires
 - La procédure
 - La remise en cause du regroupement familial

3° jour — La nationalité – Le droit d'asile

1. La nationalité française
 - L'attribution en raison de la filiation ; en raison de la naissance
 - L'acquisition en raison de la naissance et de la résidence en France

2. Le droit d'asile

- Définitions : asile conventionnel ; asile constitutionnel ; protection subsidiaire
- Les nouvelles règles de procédure
- Les nouvelles notions introduites par la loi du 10 décembre 2003
- Les droits du demandeur d'asile et de la personne protégée

4° jour — L'éloignement du territoire – Les recours

1. Les mesures d'éloignement

- Infractions à la législation sur les étrangers et pénalités
- Les différentes mesures d'éloignement : reconduite à la frontière ; expulsion ; interdiction du territoire
- Les catégories protégées de l'éloignement

2. Les recours

- Les recours de droit administratif : pré-contentieux ; recours gracieux et hiérarchique ; recours contentieux
- Le contentieux de la reconduite à la frontière
- Les poursuites pénales (délits spécifiques au droit des étrangers)

5° jour — La protection sociale

1. L'assurance maladie

L'assuré et ses ayants-droit ; la condition de résidence ; le maintien des droits

2. L'aide médicale Etat

Bénéficiaires – Notion de « résidence en France » – Condition de ressources

3. La famille : en France ; hors de France – L'enfant à charge – Le dispositif ASE

4. Les moyens de recours contre les décisions de la sécurité sociale

Durée : 5 jours – **Dates** : • du 13 au 17 mars
• du 12 au 16 juin
• du 18 au 22 septembre
• du 13 au 17 novembre

LES MINEURS ÉTRANGERS ISOLÉS

I. Qui sont-ils, d'où viennent-ils ?

- Éléments statistiques
- La situation en Europe

II. L'arrivée aux frontières

- Le refus d'entrée et le maintien du mineur en zone d'attente
- L'administrateur ad hoc : conditions de nomination et rôle
- L'asile à la frontière

III. La protection judiciaire

- La notion de danger
- Le rôle des parquets
- La compétence du juge des enfants

IV. La protection administrative : l'accueil provisoire d'urgence

V. La question de la représentation légale : la demande de tutelle

- L'incapacité du mineur
- Les conditions de la saisine du juge des tutelles

VI. La contestation de la minorité

- Validité de l'expertise médicale
- Valeur probante des documents d'état-civil délivrés à l'étranger

VII. La demande d'asile

- La procédure d'asile
- Le rôle de l'administrateur ad hoc

VIII. La nationalité

- Les conditions d'application de l'art. 21-12 du code civil
- Le recours au jugement supplétif de naissance

IX. Droit au séjour, régularisation à titre exceptionnel et protection contre l'éloignement

X. Scolarisation, accès à la formation professionnelle et au travail

Durée : 2 jours – **Dates** : 8 et 9 juin

LA PROTECTION SOCIALE DES ÉTRANGERS

I. Introduction

- Les fondements constitutionnels de la protection sociale
- Les instruments internationaux

II. L'assurance maladie

- La CMU
- Le régime général
- Les ayants droit
- Les prestations

III. L'aide médicale Etat

- La nouvelle aide médicale
- Les bénéficiaires
- La condition de ressources

IV. La famille

- Famille résidant en France
- Famille résidant hors de France
- Le dispositif de protection de l'enfance (ASE)

V. Le RMI

VI. La vieillesse

- La carte « retraité »
- La retraite complémentaire
- Le minimum vieillesse

VII. Les moyens de recours contre les décisions de la sécurité sociale

Durée : 2 jours – **Dates** : 12 et 13 octobre

LES DROITS DES ÉTRANGERS FACE À L'ADMINISTRATION. QUELS RECOURS ?

I. La demande

- Comment formuler une demande à l'administration ?
- La décision de l'administration
- Les garanties

II. L'instruction de la demande

- Le rendez-vous à la préfecture
- La commission du titre de séjour – L'aide juridictionnelle
- Le refus lié au séjour : différents types et conséquences
- Le cas particulier du refus de visa
- Le cas particulier de l'expulsion : la menace à l'ordre public

III. Le recours pré-contentieux

- Recours gracieux et recours hiérarchique
- Les délais
- Cas où il n'y a pas de délai

IV. Le recours contentieux

- La requête en annulation contre un refus de séjour
- L'exception d'illégalité : le recours en annulation contre un APRF
- La requête en annulation contre un arrêté d'expulsion
- Les procédures d'urgence : les référés administratifs

V. Les sanctions judiciaires des infractions à la législation sur les étrangers

- Entrée et séjour irréguliers
- Aide à l'entrée et au séjour irréguliers
- Soustraction à une mesure d'éloignement
- Interdiction du territoire français

— Les catégories protégées —

VI. Les recours contre l'interdiction judiciaire du territoire

- La requête en relèvement
- Le recours en grâce

Durée : 2 jours – **Dates** : 7 et 8 décembre

LES PERSONNES PROSTITUÉES ÉTRANGÈRES QUELS DROITS ?

La loi pour la sécurité intérieure entrée en vigueur le 19 mars 2003 est venue renforcer la répression de la prostitution et du proxénétisme. Toute la difficulté réside dans l'accès au droit et la garantie effective des droits des personnes prostituées, en particulier étrangères, considérées comme des délinquantes de principe, qu'elles soient ou non victimes de proxénétisme et/ou de traite à cette fin.

I. Introduction

- Éléments d'information sur la prostitution en France
- Les systèmes juridiques possibles
- La position française

II. La répression du racolage public

- Les textes
- Les pratiques policières
- Les pratiques judiciaires
- Les initiatives prises par les associations

III. La répression du proxénétisme et de la traite des êtres humains en vue du proxénétisme

- Les textes internationaux
- Les textes internes
- Les pratiques policières et judiciaires

IV. Les régularisations possibles

V. Les mineurs

Durée : 1 journée – **Date** : 5 octobre

LE NOUVEAU STATUT DES COMMUNAUTAIRES DANS L'EUROPE À VINGT-CINQ

Tous les « citoyens européens » n'ont pas les mêmes droits dans l'Europe à Vingt-Cinq.

Cette nouvelle journée de formation du Gisti sera l'occasion de faire le point sur les nouvelles règles applicables en matière de circulation, de séjour et d'accès au travail pour les nationaux des « Quinze » d'avant l'élargissement du 1^{er} mai 2004, ainsi que sur le statut des ressortissants des dix nouveaux États membres de l'Union européenne encore soumis à des restrictions notables, particulièrement en ce qui concerne l'accès au marché de l'emploi.

I. Le séjour

- Les salariés
- Les travailleurs indépendants
- Les étudiants
- Les non actifs (retraités et pensionnés)

II. Les membres de famille

- Conditions spécifiques du regroupement familial des conjoints
- Les ascendants et descendants des ressortissants

communautaires, quelle que soit leur nationalité

III. L'éloignement

Mesures applicables aux communautaires et garanties procédurales

IV. L'asile

Existe-t-il un droit d'asile pour les Européens en Europe ?

Durée : 1 journée – **Date** : 6 avril

FICHE D'INSCRIPTION

NOM _____ Prénom _____

Date de naissance _____

Adresse personnelle _____

_____ Tél. _____

Profession _____

ORGANISME EMPLOYEUR _____

Adresse _____

_____ Tél. _____

Lieu de travail (adresse - tél. - mail) _____

SESSION(S) CHOISIE(S)

Cocher la ou les case(s) correspondante(s)

- 13 - 14 - 15 - 16 - 17 mars : La situation juridique des étrangers
 - 6 avril : Le nouveau statut des communautaires dans l'Europe à Vingt-Cinq
 - 8 et 9 juin : Les mineurs étrangers isolés
 - 12 - 13 - 14 - 15 - 16 juin : La situation juridique des étrangers
 - 18 - 19 - 20 - 21 - 22 septembre : La situation juridique des étrangers
 - 5 octobre : Les personnes prostituées étrangères .Quels droits ?
 - 12 et 13 octobre : La protection sociale des étrangers
 - 13 - 14 - 15 - 16 - 17 novembre : La situation juridique des étrangers
 - 7 et 8 décembre : Les droits des étrangers face à l'administration.
Quels recours ?
-
- Inscription au titre de la formation permanente
 - Inscription à titre personnel

Renseignements pratiques

Le Gisti est agréé au titre de la formation permanente et déclaré sous le numéro 11.75.10424.75.

— Coût des formations

- 838 euros pour les sessions de 5 jours.
- 335 euros pour les sessions de 2 jours.
- 170 euros pour les modules d'une journée.

Les frais d'hébergement et de repas ne sont pas compris dans le coût du stage.

Les personnes désirant participer à la formation à titre individuel sont invitées à prendre contact avec l'association.

— Lieu des stages

Toutes les formations proposées dans ce catalogue se déroulent à Paris. L'adresse exacte est précisée lors de l'inscription.

— Inscriptions

Pour participer à l'une des sessions de formation proposées, il convient de remplir et de renvoyer au Gisti la fiche d'inscription ci-jointe.

Les inscriptions prises en charge au titre de la formation permanente font l'objet d'une convention avec l'organisme employeur. Dans ce cas, la fiche d'inscription envoyée au Gisti doit être accompagnée ou suivie de la confirmation de l'employeur.

- Dès réception de la convention signée par l'employeur, une convocation précisant le lieu et les horaires du stage est envoyée à la personne inscrite.
- A l'issue du stage, une attestation de formation est adressée à l'employeur et à chaque participant qui le demande.

Toute annulation d'inscription faite moins de 10 jours avant la date de début du stage donne lieu au paiement de 30 % du montant de la formation. En cas d'absence non justifiée le premier jour du stage, le règlement devra être effectué en totalité.

Renseignements et inscriptions

GISTI – 3, villa Marcès
75011 Paris

Tél. 01 43 14 84 82 ou 83

Formations sur site

Le Gisti organise également des formations à la demande pour répondre aux exigences spécifiques des organismes : collectivités territoriales, hôpitaux, administrations, associations, etc.

Le contenu et les modalités de ces formations (thèmes étudiés, nombre de jours de formation, rythme de la formation) sont alors définis en concertation avec le service demandeur en fonction de ses besoins et de ses contraintes.

Le stage est réalisé au sein même des établissements qui en font la demande.

Pour toute information sur ces dispositifs, prendre contact avec le service formation du Gisti :

Tél. 01 43 14 84 82 ou 83

e.mail : formation.gisti@ras.eu.org

<http://www.gisti.org/formations/index.html>

www.gisti.org